

Conditions générales de vente et de livraison

Champ d'application et portée

Les présentes conditions générales de vente et de livraison constituent la base de tous les contrats de vente de produits (ci-après les « **Produits** ») conclus entre la société unonovesette (ci-après le « **Vendeur** ») et ses clients (ci-après le « **Client** »).

Toute dérogation aux présentes conditions n'est valable que si elle a été expressément reconnue par écrit par le Vendeur. Les conditions d'achat ou toutes autres conditions émises par le Client sont expressément exclues, sauf acceptation expresse et écrite du Vendeur.

1. Conclusion du contrat

1.1 Les commandes doivent être transmises par écrit par le Client et demeurent irrévocables pour ce dernier jusqu'à confirmation par unonovesette et, en tout état de cause, pendant une période minimale de trente (30) jours ouvrés à compter de leur réception par le Vendeur.

1.2 Les offres ou devis émis par unonovesette n'ont aucun caractère contraignant et doivent être considérés comme de simples invitations à contracter adressées au Client, dont l'acceptation éventuelle ne lie en aucun cas unonovesette. Le contrat de vente ne devient ferme et définitif qu'à la réception par le Client d'une confirmation de commande écrite émise par unonovesette, ou au commencement de l'exécution de la commande par unonovesette.

1.3 Toute clause ou condition qui ne figure pas expressément dans la confirmation de commande d'unonovesette est réputée non acceptée par celui-ci. Dans l'hypothèse où la confirmation de commande adressée par unonovesette au Client contiendrait des modifications par rapport à la commande initiale, ces modifications seront réputées tacitement acceptées par le Client à l'expiration d'un délai de cinq (5) jours ouvrés suivant la réception de ladite confirmation, sauf notification écrite de désaccord adressée à unonovesette par le Client.

2. Livraison et expédition

2.1 Sauf stipulation contraire expresse figurant dans la confirmation de commande d'unonovesette, les ventes sont effectuées Ex Works (Incoterms 2010) à l'adresse suivante :

Unonovesette s.r.l.
Via Galileo Galilei, 15
20856 Correzzana (MB)
Italie

2.2 Le Vendeur fournit les Produits dans un emballage standard adapté à un transport et une manutention ordinaires. Tout emballage spécial éventuellement requis sera facturé au prix coûtant, conformément aux accords conclus ponctuellement avec le Client. Sauf convention écrite contraire, le Vendeur est autorisé à effectuer et à facturer des livraisons partielles.

2.3 Les délais de livraison indiqués sont calculés en jours ouvrés et ne constituent pas un élément essentiel du contrat, les Parties convenant expressément d'un délai de grâce de trente (30) jours ouvrés. Si un acompte sur la commande, l'ouverture d'un crédit documentaire ou l'émission d'une garantie bancaire est convenu, les délais de livraison commenceront à courir à compter de la réception par unonovesette de cet acompte ou des documents confirmant l'efficacité du crédit documentaire ou de la garantie bancaire. Les délais mentionnés ci-dessus seront suspendus jusqu'à ce que le Client fournisse toutes les données et informations techniques et administratives nécessaires à la bonne exécution de la commande. Les délais de livraison seront automatiquement prolongés en cas de demande de modification de la commande par le Client après la conclusion du contrat de vente et seront automatiquement suspendus en cas de défaut

de paiement par le Client de toute somme due à unonovesette, même si ce défaut n'est pas lié à la commande en cours.

Si le Client demande à unonovesette de reporter la livraison de Produits prêts à l'expédition, unonovesette sera libre de décider d'accepter ou non ce report, tout en restant en droit d'émettre la facture correspondante, faisant ainsi courir les délais de paiement convenus. Dans ce cas, les Produits resteront en stock dans les locaux de unonovesette aux frais du Client, représentant une somme forfaitaire journalière de 0,5 % du prix net des Produits, tout risque étant immédiatement transféré au Client. Si le Client ne retire pas les Produits dans un délai de huit (8) jours à compter de la réception de l'avis de disponibilité à l'expédition envoyé par unonovesette, le Client devra, sans préjudice des dispositions de l'article 2.4 ci-dessous, rembourser à unonovesette tous les coûts de stockage des Produits non retirés, correspondant à une somme forfaitaire journalière de 0,5 % du prix net des Produits ; en outre, unonovesette sera en droit, à tout moment, d'expédier les Produits aux frais et dépenses du Client, en le notifiant des conditions de transport que unonovesette pourra déterminer à sa seule discrétion.

2.4 Clause de dommages et intérêts forfaitaires : En cas d'annulation d'une commande irrévocable et/ou confirmée ou en cas de manquement du Client à retirer tout ou partie des Produits, unonovesette aura le droit de résilier immédiatement le contrat, et le Client devra payer une pénalité sur la commande annulée et/ou non retirée, sans préjudice du droit de unonovesette de réclamer l'indemnisation de tout dommage supplémentaire. Dans ce cas, si les Produits commandés étaient des produits non standards, non inclus dans le catalogue de unonovesette, ou des biens fabriqués spécialement pour le Client, ladite pénalité sera égale à 70 % (soixante-dix pour cent) de la valeur de la commande annulée et/ou non retirée.

2.5 Dans le cas où unonovesette serait empêchée de respecter un délai de livraison en raison de retards ou de manquements de ses fournisseurs, d'interruption ou de suspension des transports ou des services publics, de grèves ou de mouvements syndicaux, ou pour toute autre cause indépendante de sa volonté raisonnable, le délai de livraison sera suspendu dès notification de cet empêchement au Client. unonovesette ne pourra être tenue responsable de ces événements, même si, lors de leur survenance, elle était en retard dans le respect des délais convenus. Dans ce cas, ainsi que dans le cas où la livraison serait retardée pour toute autre raison, le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou compensation de la part de unonovesette, qui conservera en revanche le droit au paiement intégral des Produits livrés.

3. Prix et conditions de paiement

3.1 Sauf indication contraire figurant dans la confirmation de commande, les prix des Produits, exprimés en euros pour une livraison Ex Works (Incoterms 2010) à unonovesette s.r.l. - Correzzana (MB) - Italie, sont ceux figurant dans la liste de prix en vigueur de unonovesette à la date de la confirmation de commande.

3.2 En aucun cas le prix ou la remise confirmée par unonovesette pour une commande spécifique ne pourra être contraignant pour les commandes ultérieures.

3.3 Le paiement doit être effectué conformément aux conditions indiquées par unonovesette dans la confirmation de commande. Sans préjudice de l'article 3.4 ci-après, si le Client a reçu de unonovesette une offre ou un devis, le paiement devra être effectué selon les modalités qui y sont indiquées ou, à défaut, par virement bancaire anticipé lors de l'envoi de la commande correspondante à unonovesette ; si la commande est refusée par unonovesette, celle-ci restituera au Client l'acompte reçu. Quel que soit l'accord relatif aux modalités de paiement, le paiement est en tout état de cause réputé dû dans les locaux de unonovesette.

3.4 Les chèques ou billets à ordre ne peuvent être émis par le Client que si ce moyen de paiement est expressément autorisé dans la confirmation de commande. Si le paiement doit être effectué par virement

bancaire, la valeur comptable pour le bénéficiaire doit correspondre à la date d'échéance prévue dans la confirmation de commande.

3.5 Sauf autorisation écrite de unonovesette, tout paiement, remise, autorisation de retour de marchandises et/ou reconnaissance de non-conformité des Produits effectuée ou autorisée par un agent ne sera en aucun cas valable ni contraignant pour unonovesette.

3.6 Les Produits restent la propriété exclusive de unonovesette jusqu'au paiement intégral du prix ou jusqu'au paiement complet en espèces par unonovesette de tout chèque, billet à ordre ou tout autre moyen de paiement négociable, même si les documents de transport ont déjà été délivrés.

4. Non-paiement ou retard de paiement

4.1 Le Client ne pourra en aucun cas suspendre ou retarder les paiements, même en cas de litige, réclamation ou retard de livraison des Produits par unonovesette, ou pour toute autre raison, et ne pourra compenser aucun montant éventuellement dû par unonovesette avec le prix à payer par le Client pour l'achat des Produits.

4.2 En cas de non-paiement ou de retard de paiement, total ou partiel, d'une quelconque commande par le Client, unonovesette pourra, à sa seule discrétion et sans avertissement ni mise en demeure préalable :

- a) suspendre immédiatement la fabrication, la préparation ou la livraison des Produits concernés et/ou de toute autre commande en cours, ou rendre leur exécution conditionnelle à un paiement anticipé ;
- b) résilier le contrat ou toute autre commande en cours pour inexécution contractuelle par le Client ;
- c) réclamer le remboursement de tous les dommages subis à la suite du non-paiement ou du retard de paiement ; et
- d) conserver, à titre de pénalité, l'acompte et tout autre montant déjà encaissé, sans préjudice du droit de unonovesette de réclamer l'indemnisation de tout dommage supplémentaire éventuel.

4.3 Si le Client ne paie pas une échéance du prix à la date prévue, ou si toute garantie fournie par le Client à unonovesette est retirée ou réduite, toutes les sommes dues par le Client à unonovesette deviendront automatiquement immédiatement exigibles.

5. Garantie au Client

5.1 Les poids, mesures et dimensions ainsi que toute autre donnée contenue dans les catalogues ou fiches techniques de unonovesette, réalisées ou fournies au Client, sont fournies à titre informatif uniquement et ne lient pas unonovesette, sauf si cette dernière a donné une garantie expresse à leur égard.

5.2 Les finitions en aluminium anodisé peuvent présenter des variations de couleur dues à la nature même du procédé d'anodisation, qui comporte des tolérances ne pouvant être entièrement contrôlées. Ces différences sont conformes aux normes industrielles acceptables et ne constituent pas un défaut du produit. Pour les finitions naturelles et BLP, il est important de noter que ces finitions évolueront avec le temps, développant une patine unique. Le laiton naturel ou pré-vieilli, par exemple, formera naturellement une patine pouvant varier en couleur (allant des teintes plus foncées au vert) selon l'environnement. Cette patine agit comme couche protectrice du matériau de base et constitue une caractéristique naturelle du produit.

5.3 unonovesette garantit que les Produits livrés au Client sont exempts de défauts de fabrication et/ou de matériaux, dans les tolérances habituelles et conformément aux spécifications techniques. Sauf accord écrit contraire de unonovesette, ou sauf prolongation de la période de garantie accordée au Client conformément aux termes indiqués sur le site internet www.unonovesette.it, la garantie en faveur du Client est valable pendant une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de livraison des Produits, et ne sera suspendue pour aucune raison.

5.4 Le Client doit examiner chaque Produit dès sa réception. Si la livraison ne correspond pas à la quantité indiquée sur le bon de transport, ou si les Produits sont endommagés, le Client doit en informer immédiatement par écrit le transporteur ou l'agent de livraison, et engager toute action nécessaire contre eux, tout en préservant les droits envers unonovesette.

5.5 Sans préjudice de la prescription prévue à l'Art. 4.1 ci-dessus, dans le délai de garantie prévu à l'Art. 5.2, le Client doit notifier par écrit à unonovesette tout défaut ou non-conformité des Produits dans un délai de huit (8) jours suivant leur réception, en indiquant clairement le Produit défectueux, la date de livraison et la nature du défaut, et transmettre à unonovesette une copie de la facture d'achat ainsi que la certification attestant l'installation du Produit par l'installateur conformément aux réglementations applicables.

De même, dans le délai de garantie prévu à l'Art. 5.2, tout défaut caché non détectable à la réception doit être signalé par le Client à unonovesette dans les huit (8) jours suivant sa découverte, selon la même procédure que pour les défauts apparents.

Le Client doit conserver les Produits défectueux à la disposition de unonovesette pour permettre leur inspection, et ne peut les retourner sans autorisation écrite préalable de unonovesette.

5.6 Si les défauts des Produits sont signalés en temps utile par le Client et reconnus par unonovesette, cette dernière procédera, dans le délai technique ordinaire nécessaire, à la réparation et/ou au remplacement gratuit Ex-Works (Incoterms 2010) unonovesette s.r.l. - Correzzana (MB) - Italie des Produits défectueux ou fournira des Produits de substitution présentant les mêmes caractéristiques essentielles. Tous les coûts liés au démontage, à l'installation et/ou au remplacement des Produits défectueux seront à la charge du Client, incluant notamment : indemnités journalières et frais de déplacement, appareils de levage, échafaudages, ou tout autre frais supplémentaire. Il est entendu que si unonovesette effectue des interventions demandées par le Client et non couvertes par la garantie, ces interventions seront facturées au Client selon les tarifs et procédures en vigueur chez unonovesette.

5.7 Aucune autre forme d'intervention en garantie et/ou d'indemnisation, qu'elle soit contractuelle ou légale, ne pourra être réclamée par le Client. Toute responsabilité de unonovesette pour tout dommage direct, indirect, accessoire ou consécutif lié à des défauts ou non-conformités des Produits est expressément exclue et, dans la mesure permise par la loi applicable, spécifiquement renoncée par le Client. En particulier, le Client renonce expressément au droit de recours prévu à l'article 4 de la directive 1999/44/CE.

5.8 Cette garantie couvre uniquement les défauts de fabrication et/ou de matériaux des Produits, et s'applique dans des conditions normales d'usage, transport, stockage, entretien, exposition et vente. Elle n'est applicable que si : 1) le Client n'est pas en retard de paiement, que ce retard soit lié ou non aux Produits défectueux ; 2) l'utilisation des Produits est conforme à leurs caractéristiques techniques et aux instructions d'installation ; 3) les Produits sont installés par des techniciens qualifiés selon les instructions et normes techniques ; 4) les Produits sont alimentés par les dispositifs fournis par unonovesette, et si nécessaire, installés dans les boîtiers unonovesette ; 5) l'installation est certifiée par l'installateur conformément à la réglementation applicable.

5.9 La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants : 1) les Produits ont été modifiés, altérés ou réparés par des tiers non autorisés par unonovesette ; 2) les défauts sont dus à des événements imprévisibles ou non raisonnablement probables, tels que chocs électriques, foudre ou décharges électrostatiques ; 3) le système électrique fonctionne dans un environnement non conforme aux exigences pour un fonctionnement correct selon le type et la destination des Produits, incluant, par exemple, perturbations de ligne, surtensions, température excessive ou ventilation insuffisante. La garantie ne couvre pas les Produits d'occasion ou de seconde main, ni les défauts dus à un stockage, transport, entretien, exposition ou vente inappropriés par le Client ou des tiers, ni les défauts dus à une faute du Client ou à un non-respect des instructions fournies par unonovesette.

5.10 Si le Client reçoit une réclamation d'un utilisateur final pour des défauts allégués, il doit :

- s'abstenir de toute reconnaissance, proposition ou autorisation de retour de Produits ;
- informer immédiatement unonovesette de ces réclamations ;
- examiner attentivement les Produits prétendument défectueux ;
- fournir à unonovesette un rapport confidentiel sur les défauts constatés.

À réception de ce rapport, unonovesette pourra fournir ses instructions au Client, qui devra apporter, si nécessaire, toute l'assistance requise pour traiter la réclamation.

6. Produits retournés

6.1 Aucun retour de Produits n'est autorisé sauf approbation écrite préalable de unonovesette. Le Client doit donc informer unonovesette par écrit avant l'expédition des Produits approuvés pour retour. Les Produits retournés doivent toujours être livrés DDP (Incoterms 2010) unonovesette s.r.l. - Correzzana (MB) - Italie.

7. Dispositions générales

7.1 Le présent contrat est régi et interprété conformément au droit italien et les Parties acceptent la compétence non exclusive du Tribunal de Monza (Italie) pour toutes questions, réclamations ou litiges découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci.

7.2 Si une partie ou plusieurs parties de ce contrat sont jugées illégales ou autrement inapplicables, le reste du contrat demeure pleinement applicable.

7.3 Toutes les commandes sont acceptées et exécutées sous réserve que l'Acheteur soit lié par les présentes Conditions Générales de Vente. En cas de contradiction entre ces Conditions Générales de Vente et toute condition que l'Acheteur chercherait à imposer, les présentes Conditions Générales de Vente prévalent.